

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'UTILISATION
D'UN MÉDICAMENT POUR DES MOTIFS DE
NÉCESSITÉ MÉDICALE PARTICULIÈRE
(NMP)**

Nom			
Prénom			
Date de naissance		Année	Mois
N° d'assurance maladie		Année	Mois
Adresse		Expiration	
Code postal	N° de téléphone	Ind.rég.	

Un établissement ne peut fournir que des médicaments qui apparaissent sur la liste dressée des établissements de santé publié par la RAMQ. Elle est mise à jour périodiquement par le ministre après avoir considéré les recommandations formulées par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS). Un établissement a l'obligation de fournir un médicament inscrit à la Liste des médicaments-Établissements à un usager dont la condition correspond aux indications reconnues par l'INESSS, s'il n'existe pas d'alternative.

Le médecin ou le dentiste qui désire, pour des motifs de nécessité médicale particulière, utiliser ou prescrire d'autres médicaments que ceux apparaissant sur la Liste des médicaments-Établissements ou des médicaments pour d'autres indications que celles inscrites à cette liste, doit faire une demande au conseil des médecins, dentistes, pharmaciens et sages-femmes (CMDPSF) de son établissement. Il en est de même pour des médicaments qui n'ont pas reçu un avis de conformité du gouvernement fédéral et qui pourraient être disponibles par l'intermédiaire du Programme d'accès spécial (PAS) de Santé Canada.

Toute demande doit être transmise par **numérisation à la pharmacie** qui assurera le suivi avec le CMDPSF selon la procédure établis à l'ICM. Une copie doit être **déposée au dossier du patient**.

Médicament demandé	
Nom générique : Dexmedetomidine	Nom commercial : Precedex
Posologie :	

Type de demande
Médicament non inscrit à la Liste de médicaments – Établissement

Indication pré- évaluée et autorisée par le comité de pharmacologie et le CMDPSF de l'ICM

Compléter les circonstances justifiant l'utilisation de la dexmedetomidine chez ce patient. Notez que d'autres indications particulières sont autorisées aux anesthésistes et doivent être documenté au dossier du patient via le dossier électronique de l'anesthésiste. Si l'indication voulue ne fait pas parti de la liste, veuillez consulter le pharmacien.

- Patient aux soins intensifs :
 - Contre-indication aux neuroleptiques (haloperidol, olanzapine, etc.) QTc de base >470 msec ou augmentation de 25% par rapport à valeur de base.
 - Persistance de l'agitation malgré l'utilisation de doses adéquates de neuroleptiques
 - Condition neurologique particulière (Parkinson, akathisie, Alzheimer, etc.)
 - Patient à risque de dépression respiratoire (ex :SAHS) chez qui on ne peut pas envisager l'emploi de benzodiazépines ou d'agents avec un effet dépresseur important sur la fonction respiratoire tels que les opiacés.
 - Patient avec historique d'abus de substances (ex : alcool, drogues illicites, etc.) n'ayant pas répondu à l'utilisation de benzodiazépine ou présentant des contre-indications à ces agents.
 - Impossibilité de sevrer le propofol ou benzodiazépines sans retour de l'agitation.

Nom du médecin		Signature	Date		
	N° de permis		Année	Mois	Jour